



RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 22 septembre 2025

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 1 personne.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18 h.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Présentation du plan triennal –Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales 2028-2030

La directrice générale présente le plan triennal 2028-2030 en lien avec le Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales.

4.2 Adoption du plan triennal – Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales 2028-2030

Après avoir pris connaissance du plan préparé par l'administration pour les années 2028 – 2030 dans le cadre du programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que la municipalité Shippagan soumette le plan tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Modification au décret ministériel 25-0039

Le 20 mai 2025, le conseil a reçu une autorisation d'emprunt en capitaux pour la réfection de la rue des Jeux de l'Acadie pour la somme de 257 000 \$ (devant servir aux services d'hygiène environnementale (utilité) pour une période maximale de vingt ans) et la somme de 354 000 \$ (devant servir aux services relatifs aux transports pour une période maximale de quinze ans), après vérification, ce projet n'aura pas lieu cette année. L'administration suggère de prendre ces montants de cet emprunt pour les coûts liés aux travaux de la construction de la rue Habitat du Havre. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'autoriser l'administration de procéder aux changements proposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h13.

6. Parole au public

La séance se termine à 18h16.